

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION du jeudi 25 juin 2020**

L'an deux mil vingt, le jeudi 25 juin, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Mr Eric MOUTON, Maire.

Convocation  
du 18 juin 2020

Affichée  
le 18 juin 2020

Etaient présents : M<sup>rs</sup> MOUTON Eric, DELASSALLE Régis, Luc de FRANCQUEVILLE, VAN ZELLER D'OOSTHOVE Bernard, LHOTELLIER Mathieu, WAMEN Hervé, ORLANDO Stéphane, SEVELIN Eddy et Mmes BOUCHEZ Marie-Madeleine, DUBOILLE Chantal, Sylvie TRANCART, Catherine COULON, GUILLOY Martine et Marie VIS.

Etait absent : Mr Laurent VARLET (pouvoir à Mr Eric MOUTON)

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mr Régis DELASSALLE

-----  
Au vu des recommandations sanitaires actuelles, Mr le Maire propose que cette séance se déroule à huis-clos.  
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

↳ Délibération concernant la vente d'une parcelle située à Aigneville à Mr Joël SEIGNEUR

Mr le Maire informe/rappelle au Conseil Municipal que la terre sise à AIGNEVILLE, cadastrée ZA n°74 d'une superficie de 40a 40ca qui était cultivée à Mr BONVALET a été libérée par celui-ci.

Cette parcelle étant située à côté d'une autre cultivée par Mr SEIGNEUR Joël, proposition lui a été faite de lui revendre cette parcelle.

Après négociations, le prix de vente accepté par Mr SEIGNEUR est de 5000 euros.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à vendre cette parcelle à Mr Joël SEIGNEUR au prix de 5000 euros et de l'autoriser à signer tout document nécessaire relatif à cette vente.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à vendre cette parcelle à Mr Joël SEIGNEUR au prix de 5000 euros et l'autorise à signer tout document nécessaire relatif à cette vente.

↳ Délibération autorisant Mr le Maire à signer le bail avec Mr Charles BALESSENT

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle ZC n°21 d'une contenance d'1 ha 19 a 00 ca située à Neuilly-L'Hôpital était cultivée par Mr Benoît BALESSENT. Le fils de cette personne reprenant l'exploitation, Mr le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer afin de l'autoriser à signer un bail avec Mr Charles BALESSENT aux conditions suivantes :

-Durée : 18 ans avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> décembre 2019

-Fermage annuel : 231.63 € à l'hectare

-Quote part de la taxe foncière à charge du locataire : 40 %

-Droit de chasse au propriétaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer le bail aux conditions telles que définies ci-dessus.

↳ **Délibération autorisant Mr le Maire à signer l'acte de cession du bail de Mr LION à Mr Jérôme BOINET**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mr LION cessant son activité, il a donné son accord pour que Mr Jérôme BOINET reprenne l'exploitation de la parcelle située à Aigneville cadastrée ZM n° 13 d'une contenance d'1ha33a46ca.

Mr le Maire demande au conseil Municipal de délibérer afin de l'autoriser à signer l'acte de cession de bail au profit de Mr BOINET en qualité de locataire à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> mai 2020.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer l'acte de cession de bail au profit de Mr BOINET en qualité de locataire à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> mai 2020.

↳ **Délibération concernant la proposition de membres pour la commission communale des impôts directs (CCID)**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux élections municipales, la CCID doit être renouvelée. Ce renouvellement est effectué par l'administration fiscale sur proposition du conseil municipal qui doit proposer 24 noms :

Le Conseil Municipal propose les 24 noms suivants :

- |                                 |                        |
|---------------------------------|------------------------|
| 1-DELASSALLE Régis              | 13- VIS Marie          |
| 2-BOUCHEZ Marie-Madeleine       | 14- COULON Catherine   |
| 3-WAMEN Hervé                   | 15-VIS Franck          |
| 4-VARLET Laurent                | 16-ORLANDO Lucile      |
| 5 -TRANCART Sylvie              | 17-LHOTELLIER Frédéric |
| 6-LHOTELLIER Mathieu            | 18-WAMEN Michèle       |
| 7-ORLANDO Stéphane              | 19-DUBOILLE Yves       |
| 8-VAN ZELLER D'OOSTHOVE Bernard | 20-TETELIN Denis       |
| 9-DUBOILLE Chantal              | 21-SEVELIN Elodie      |
| 10-de FRANCQUEVILLE Luc         | 22-GARNIER Mickaël     |
| 11- SEVELIN Eddy                | 23-DELASSALLE Thérèse  |
| 12-GUILLOY Martine              | 24-CANTRELLE Michel    |

↳ **Composition de la Commission d'Appel d'Offres et Bâtiments**

Cette commission telle que composée lors de la réunion du 27 mai étant incorrecte, il convient de la modifier.

Celle-ci doit être composée d'un Président, de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de composer la commission comme suit :

Président : Eric MOUTON

Membres titulaires : Mathieu LHOTELLIER, Hervé WAMEN et Régis DELASSALLE

Membres suppléants : Laurent VARLET, Marie VIS et Chantal DUBOILLE

↳ **Vote des taux d'imposition 2020**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que celui-ci n'a plus à voter que le taux de la taxe foncière bâtie et celui de la taxe foncière non bâtie.

En effet, avec la réforme de la taxe d'habitation, la commune n'a plus à voter de taux de taxe d'habitation. les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019.

Les taux 2019 étaient les suivants : Taxe foncière bâti : 15.04 %  
Taxe foncière non bâti : 30.36 %

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire ces taux à l'identique pour 2020.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire les taux à l'identique pour 2020.

### **↳ Subventions allouées en 2020**

Mr le Maire informe/rappelle au Conseil Municipal qu'en 2019, ont été allouées les subventions suivantes :

Club des aînés :	400,00 €
Manège Forain:	460,00 €
Papillons Blancs :	200,00 €

L'ancien Conseil avait délibéré pour accorder une subvention de 200 euros à l'Association Tous à l'abordage.

D'autre part, la fête du village étant annulée du fait de l'épidémie, la subvention « manège forain » n'a pas lieu d'être versée cette année.

Par conséquent, Mr le Maire propose de voter, pour 2020, les subventions suivantes :

-club des aînés : 400.00 €

-Papillons blancs : 200.00 €,

en plus de l'association de 200 euros à l'Association Tous à l'abordage votée par l'Ancien Conseil.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les subventions proposées par Mr le Maire.

### **↳ Délibération concernant les différents travaux en 2020**

#### *\*Travaux logements 10, rue du Haut*

Suite à l'appel d'offres, Mr le Maire informe le conseil Municipal que les travaux s'élèvent à 165 000 € TTC. Mr le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer quant à ces travaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le montant des travaux pour la création de 2 logements communaux au prix de 165 000 euros.

#### *\*Travaux de voirie*

\*Mr le Maire présente au Conseil Municipal les devis des sociétés RAMERY et EUROVIA concernant des travaux de bordurage Petit Chemin d'Abbeville. Nous avons la possibilité de faire une demande de subvention d'un montant de 3000 euros par rapport à ces travaux.

RAMERY	25 461,60	Trottoir 1,50 m	EUROVIA	28 492,20
--------	-----------	-----------------	---------	-----------

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal retient le devis de la société RAMERY au prix de 25 461.60 € TTC.

\*Mr le Maire présente au Conseil Municipal les devis des sociétés RAMERY et EUROVIA concernant les travaux de récupération des eaux pluviales Rue du Haut :

Travaux de récupération des eaux pluviales			
RAMERY	44 944.80	EUROVIA	53 243.45

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal retient le devis de la société RAMERY au prix de 44 944.80 € TTC.

Après négociations avec l'entreprise RAMERY, les travaux d'accessibilité tant au niveau de l'église que du cimetière ont été évalués à un montant de 3 000 euros TTC.

\*Travaux d'enfouissement de réseaux Ruelle du Haut - quartier BUHANT

Mr le Maire expose au Conseil Municipal les travaux d'enfouissement de réseaux situés ruelle du Haut – Quartier Buhant ainsi que le plan de financement tel que ci-dessous :

**Travaux électriques : 45 875.42 € TTC**

- Participation de la commune 55 % du coût HT soit :	21 194.44 €
- Montant pris en charge par la FDE 45% soit :	17 340.91 €
- TVA avancée par la FDE :	7 340.07 €

**Travaux d'éclairage : 20 176.79 € TTC**

- Montant pris en charge par la FDE (20 % du coût hors taxes des travaux la TVA et la maîtrise d'œuvre)	7 467.01 €
- <b>Contribution de la commune</b>	<b>12 709.78 €</b>

**Travaux de communication électroniques : 17 580.00 €**

- Part de financement de la FDE (40 % du HT)	5 906.88 €
- <b>Contribution de la commune 60 %</b>	<b>8 860.32 €</b>
- TVA sur travaux	2 812.80 €

**Soit un total à charge de la commune de 42 764.54 €**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les travaux selon le plan de financement ci-dessus et autorise Mr le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

**Vote du budget primitif 2020**

Après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention de Luc de FRANCQUEVILLE), le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 621 574.00 €
- section d'investissement : 341 224.00 €

Séance levée à 19h40 .

A Buigny-Saint-Maclou, le 30 juin 2020

Affiché : le 30 juin 2020.

Eric MOUTON, Maire de Buigny-Saint-Maclou,



Remarque : prochaines réunions le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois (3 septembre)